

de développement, certaines délégations se sont toutefois opposées à la proposition, affirmant qu'elles considèrent que ce programme doit être financé par le fonds d'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement et non à même le budget ordinaire de l'OACI. La résolution a toutefois été adoptée et il incombe maintenant au Conseil de formuler des mesures plus explicites pour la répartition de ce fonds.

L'Assemblée a aussi étudié un certain nombre d'autres réalisations récentes dans le domaine de l'aviation civile, dont le problème que soulèvent la construction et l'utilisation à des fins commerciales d'aérobuses si grands qu'ils sont qualifiés d'« avions à réaction géants ». En raison de la grosseur de ces appareils, des modifications fondamentales et dispendieuses devront être apportées au plan et à la construction des aérodromes, aux installations des aéroports et aux dispositions touchant les formalités de douanes et d'immigration, pour répondre rapidement aux besoins des 500 à 900 passagers qui voyageront à bord de chacun de ces aéronefs.

Appareils supersoniques

L'Assemblée de l'OACI a aussi étudiée la question de l'utilisation des appareils supersoniques à des fins commerciales. Un certain nombre de pays européens ont présenté à l'Assemblée un instrument de travail portant sur certains des problèmes techniques majeurs tels que l'effet du bruit sonique sur le public qu'entraînera l'utilisation de ces appareils à des fins commerciales. Le problème que soulève le bruit des appareils pour les régions voisines des aéroports a aussi été étudié. Le délégué de l'Australie a présenté un instrument de travail à ce sujet et affirmé qu'il est temps que l'OACI prenne des mesures positives à cet égard; il a proposé à l'Organisation de réunir une conférence pour étudier les méthodes de mesure et de réduction du bruit. La situation des aéroports munis d'installations pouvant recevoir les nouveaux jets géants, la sécurité des passagers de même que le degré auquel le public tolérera le bruit des appareils sont d'autres aspects de ce problème général étudiés par l'Assemblée. Cette dernière a éventuellement adopté des résolutions demandant au Conseil d'étudier à fond les problèmes qu'entraînera l'utilisation d'appareils supersoniques et de réunir le plus tôt possible une conférence internationale pour étudier la question du bruit à proximité des aérodromes.

Espace extra-atmosphérique et piraterie de l'air

Parmi les nombreuses autres questions étudiées à Buenos Aires, deux présentent actuellement un intérêt particulier. La première traite des répercussions sur l'aviation civile des réalisations dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. La deuxième porte sur le nombre croissant de cas où un avion est saisi frauduleusement et forcé de faire route vers une autre destination. L'Assemblée a demandé au Conseil de poursuivre l'étude des réalisations dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-